

APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS
Référence : Code de l'Éducation – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : UFR Droit et Sciences Sociales
Contact : Mme BERRY elsa.berry@univ-poitiers.fr

Affectation :
Université de Poitiers
UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES

À pourvoir à compter du : 1er septembre 2018
Les étudiants présélectionnés seront auditionnés et classés par la commission.

Référence de l'appel à candidature (à rappeler sur votre dossier de candidature) : [dro2018-02](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 11 juin 2018

Nombre d'emplois à pourvoir : 10

ACTIVITE(S) : Accompagnement d'étudiants de première année et accueil de futurs étudiants.

Date de début et date de fin – Nombre d'heures : 1^{er} septembre 2018 au 30 avril 2019

Activités principales : Les moniteurs accueillent les étudiants de première année le jour de la rentrée, puis assurent auprès de ces étudiants des TD de méthodologie universitaire au cours des deux premières semaines de cours. Ensuite, ils font régulièrement des permanences à la BU pour aider les étudiants sur le plan méthodologique. Les moniteurs assurent aussi un accueil des futurs étudiants au cours du salon de l'étudiant, et de la journée de portes ouvertes de la Faculté.

Compétences principales requises et profil : Les moniteurs sont recrutés parmi les étudiants qui ont obtenu leur L3 et intègrent un M1 ainsi que ceux ayant validé leur M1 et qui intègrent à la rentrée un M2 tant en droit public que droit privé. De bons résultats en L3 ou M1 sont exigés.

Contraintes particulières : Les moniteurs assurent leurs fonctions au campus.

Horaires de travail : A définir en fonction des divers emplois du temps.

Rémunération brute: 10,49 € / heure

Pour postuler à cet emploi, veuillez télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'Université de Poitiers www.univ-poitiers.fr (rubrique RECRUTEMENT, offres EMPLOI ETUDIANT).
Ce dossier est à retourner **avant la date mentionnée** ci-dessus, **accompagné de l'ensemble des pièces justificatives** à l'adresse suivante : elsa.berry@univ-poitiers.fr

Tout dossier incomplet ou arrivé en retard ne sera pas étudié.

Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.